

gistère infaillible pour l'interprétation comme pour l'enseignement, comme pour la transmission intégrale des dogmes et des matières de la foi.

La proclamation du dogme de l'infaillibilité pontificale ouvre une ère nouvelle dans l'histoire du catholicisme. Elle a eu et elle aura pour résultat de mettre dans une plus grande lumière la divine unité de l'Eglise et de donner un nouvel essor à l'esprit chrétien.

Écoutez Mgr. Bougaud à ce sujet :

" Depuis trois siècles, à quoi était occupée la Papauté ? A faire reconnaître son autorité. Entourée de pouvoirs hostiles, rencontrant des barrières sur toute sa route, même au sein du corps épiscopal, ne pouvant pénétrer librement nulle part, que devait-elle faire, à moins d'abandonner sa mission divine ? Elle devait affirmer son autorité, l'appliquer d'une manière plus sévère et plus détaillée, dans la hiérarchie, dans la discipline, dans les actes personnels de ses enfants, en un mot dans toutes les sphères où son action s'exerce. Elle devait reprendre peu à peu tout le terrain qu'on lui avait ravi. Voilà quelle a été l'occupation de la Papauté depuis trois siècles : maintenir le pouvoir conféré à Pierre et à ses successeurs, et le défendre non seulement contre les efforts faits par le protestantisme pour le renverser, mais contre les efforts du Gallicanisme, du Josphisme, du Régalisme pour le diminuer. La lutte a eu son dernier terme au concile du Vatican.

" Aujourd'hui donc que, du côté menacé, elle est devenue inattaquable, la papauté pourra détendre ses ressorts : elle sera moins occupée à affirmer et à maintenir une autorité qu'on ne peut plus contester ; elle va être amenée, par le fait même de la définition, à laisser à ses enfants une initiative et une liberté désormais sans inconvénients.

" La définition aura d'autres avantages, elle aidera à la constitution des Eglises nationales. Il a fallu les briser parce qu'elles s'étaient formées sans le Pape et contre le Pape. Il a donc été nécessaire de retirer peu à peu ces prétendus droits, ces fausses libertés, de rappeler aux évêques la source de leur autorité, de leur en montrer les limites, et, par des *indults* toujours révoquables ou donnés à court terme, de lier et délier à volonté leur pouvoir, afin qu'ils ne se crussent pas de petits papes chez eux. Mais maintenant que nul doute n'est possible en ces matières, le Pape lui-même rendra aux Eglises particulières une partie de leurs droits antiques. Il n'y a plus d'épiscopat : il n'y a plus, en chaque pays, que des évêques isolés, désagrégés les uns des autres, entourés d'un pouvoir hostile, faibles dès lors comme tout ce qui est isolé. Le Pape infaillible obviendra lui-même à cet immense inconvénient. Il refera les antiques épiscopats, liés et cimentés entre eux par des institutions approuvées par lui : il leur rendra ces droits et ces libertés dont on ne pourra plus abuser, et avec eux cette initiative, cette vie et cette force qui semblent avoir un peu diminué parmi nous.

" Il n'est pas jusqu'aux simples fidèles, aux prêtres, aux écrivains, aux orateurs, qui ne bénéficieront de la définition. Elle